

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - REUNION DU 14 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR

18 HEURES – SALLE DES REUNIONS – CITE DU VEGETAL

1. Examen et vote des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestions pour l'exercice 2015
2. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015
3. Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2016
4. Vote des taux de la fiscalité pour 2016
5. Examen et vote des budgets primitifs 2016
6. Fonctionnement de la crèche communautaire « Le bac à sable » - renouvellement des contrats aidés
7. Création d'un poste de rédacteur territorial suite à la réussite d'un concours
8. Service mutualisé d'instruction des ADS – tarifs 2016 – Facturation des autorisations de travaux - Validation
9. Convention de reversement de la TEOM 2015 – Commune de Grignan
10. Aménagement de locaux à destination de l'épicerie sociale – Demandes de subvention – Approbation
11. Projet d'aménagement du site de Tiro Clas – mobilité douce, mise en accessibilité des ERP et aménagements extérieurs – demande de subvention dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local – Approbation
12. Ouverture à la location de nouveaux espaces au sein de la Cité du Végétal – Modification de la grille tarifaire – Validation
13. Régie de recettes – Cité du Végétal – Pépinière d'Entreprises – Correction d'une erreur matérielle dans la délibération instituant la régie
14. Pays Une Autre Provence – Appel à cotisation 2016.
15. Compétence Enfance et Jeunesse : Versement de subventions de fonctionnement aux associations assurant la gestion des structures d'accueil du territoire – Approbation
16. Compétence Enfance et Jeunesse : Demande de subvention présentée par l'association « Aide aux Familles » pour l'ouverture d'une micro crèche sur Valréas - Approbation
17. Compétence Actions solidarité – Aide alimentaire : Versement de subventions de fonctionnement - Approbation

18. Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez – Appel de cotisation 2016
19. Gestion intercommunale du service de fourrière animale – renouvellement de la convention « Lutte contre les chats et chiens errants » avec la Société Protectrice des Animaux de l'Enclave des Papes à Grillon
20. Information du Conseil sur les décisions prises en vertu des délégations données par le Conseil Communautaire – article L.2122-22-4° du CGCT (marchés publics)
21. Mise en vente des parcelles n°603 et 604, de 4 850 m², sises route de Grillon à Valréas – Implantation d'une Cité Scolaire - Approbation.
22. Contrat Régional d'Equilibre Territorial – Axe 3 « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » – Dossier de demande d'aides régionales – Accompagnement à la mise en œuvre de la compétence tourisme.
23. Syndicat RIVAVI – Mise à disposition de personnel – Convention
24. Convention d'objectifs et de moyens 2016 avec l'Office de Tourisme de Valréas – Enclave des Papes – Subvention.
25. Convention d'objectifs et de moyens 2016 avec l'Office de Tourisme du Pays de Grignan – Subvention.
26. Mission Locale Drôme Provençale – Appel à cotisation 2016.
27. Mission Locale Haut Vaucluse – Appel à cotisation 2016.
28. Signature d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier (CTCM) entre le Syndicat des Portes de Provence et Eco-Mobilier pour la collecte des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) - Autorisation
29. Classement de voies privées dans le domaine public communal – Demande de la Commune de Visan concernant la prise en compte de l'éclairage public
30. **Questions diverses**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	36
Excusés :	8
Absents :	1
Procurations : ...	7
Suppléant :	1

SEANCE DU 14 AVRIL 2016

L'an deux mille seize et le quatorze avril à dix-huit heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 07 avril 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du second trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Myriam-Henri GROS, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

F. BARTHELEMY-BATHELIER - J. BERAUD - R. FERRIGNO - A. FOURNOL - C. LASCOMBES - P. MARTINEZ - A. MILESI - M. RICOU - C. ROBERT - C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - D. BARBER - C. BARTHELEMY - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT - L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J.FAGARD - J. GIGONDAN - M-H. GROS - JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - JL. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - B. REGNIER - A. RIXTE - JM. ROUSSIN - M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents :

Madame S. BARRAS

Etaient absents excusés :

Mme V. AYME, absente excusée, a donné pouvoir à M. C. BARTHELEMY
Mme L. CHEVALIER, absente excusée a donné pouvoir à M.JL. BLANC
Mme R. DOUX, absente excusée a donné pouvoir à M. D. BARBER
Mme C. HILAIRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. GROSSET
Mme S. KIENTZI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. A. GELIFIER, suppléant
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. B. DURIEUX
M. S. MAURICO, absent excusé, a donné pouvoir à Mme F.BARTHELEMY-BATHELIER

Monsieur J. PERTEK, désignée conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire

Délibération n°2016-16 : Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan - Budget Général - Compte Administratif 2015

Le Conseil Communautaire, statuant sur le Compte Administratif 2015 du *budget général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan* dressé par Monsieur Myriam-Henri GROS, Président, qui quitte la séance pour cette délibération ; la présidence étant assurée par Monsieur Jean-Marie GROSSET, Vice-Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de mandats et le compte administratif dressé par le Président, ordonnateur.

Considérant la présentation faite en Commission des Finances le 7 Avril 2016,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 18/04/2016

Reçu en préfecture le 18/04/2016

Affiché le

20 AVR. 2016

ID : 084-200040681-20160414-2016_16-DE

Considérant que Monsieur Myriam-Henri GROS, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'année 2015, les finances de la Communauté de Communes en percevant l'intégralité des créances et en n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2015 du Budget Général, établi par le Receveur Municipal, comptable de la Communauté de Communes,

Considérant que le Compte Administratif -budget général- de l'exercice budgétaire 2015, qui retrace le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2015, est conforme au Compte de Gestion,

Le Conseil Communautaire,

Ayant oui l'exposé de M. Jean-Marie GROSSET,

Après en avoir délibéré,

Par 17 (dix-sept) voix POUR, 26 (vingt-six) voix CONTRE et 1 (une) abstention

Souhaitant exprimer un désaccord sur le fonctionnement de l'Assemblée,

DECIDE DE NE PAS PRENDRE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015 du **budget général de la Communauté de Communes Enclave des Papes-Pays de Grignan** soumis à son examen, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	12.563.221,65 €	11.614.848,15 €
Recettes	12.563.221,65 €	11.964.080,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	3.449.678,74 €	2.174.480,82 €
Recettes	3.449.678,74 €	1.679.369,25 €
RESTES A REALISER		-408.196,92 €
Résultat courant de fonctionnement		349.232,22 €
Résultat courant d'investissement		-495.111,57 €
Résultat de fonctionnement reporté		660.036,65 €
Résultat d'investissement N-1 reporté		724.831,57 €
Résultat cumulé de fonctionnement		1.009.268,87 €
Résultat cumulé d'investissement		-178.476,92 €

DECIDE DE NE PAS APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Myriam-Henri GROS

